

Le culte des reliques

Publié le 2 novembre 2023 · 5 min de lecture



Pourquoi l'Église catholique vénère-t-elle les reliques des saints ?

Qu'entend-on par reliques ?

Selon l'étymologie du terme, les « *reliques* » sont des « restes » laissés par les Saints, soit de nature corporelle par exemple ossements, cheveux, sang coagulé, etc. soit des objets leur ayant appartenu, par exemple vêtements, cilice, instruments du martyre, etc.

Parfois le terme est étendu à des objets qui entrèrent en contact avec les précédents.

« Les reliques *insignes* des Saints ou des Bienheureux sont le corps, la tête, le bras, l'avant-bras, le cœur, la langue, la main, la jambe, ou cette partie du corps où le martyr a souffert pourvu qu'elle soit entière et non de dimensions réduites » (can. 1281, § 2).

Pourquoi l'Église catholique honore-t-elle les reliques des saints ?

Selon la doctrine du concile de Trente (Sess. XXV) les reliques corporelles des Martyrs et des Saints ont été les membres vivants de Jésus Christ et les temples du Saint-Esprit, elles ressusciteront à la vie éternelle et seront glorifiées. Elles doivent être honorées par les fidèles et obtiennent de Dieu de grands bienfaits^[1].

Les hommages adressés aux reliques sont destinés à la *personne* même des Saints. Ainsi le culte des reliques n'est que *relatif* et *indirect*. Nous n'honorons point un membre inerte pour lui-même, mais à cause de *l'âme* du Saint qui l'a animé et qui jouit en ce moment de la vision *béatifique*. Nous les honorons encore *pour Dieu* dont ces Saints furent les serviteurs comblés de ses dons^[2].

Quant aux grâces de protection que l'Eglise attend des reliques pour ceux qui les honorent, elle les détaille dans sa bénédiction des reliquaires au Pontifical Romain^[3] ou au Rituel : « que tous ceux qui auront vénéré ces reliques pour le réconfort de leur âme, obtiennent de ces saints le pardon de tous leurs péchés et que par votre aide ils soient protégés de toutes les adversités »^[4]. Le culte des reliques constitue encore un témoignage de foi en la résurrection des corps. La collecte en la fête des Saintes Reliques le 5 novembre^[5] demande :

« *Augmentez en nous, Seigneur, la foi à la résurrection, vous qui opérez des merveilles par les reliques de vos Saints, et rendez-nous participants de la gloire immortelle dont nous vénérons le gage dans leurs cendres* ».

Et en l'office de cette fête (V^e leçon) Saint Jean Damascène (749) enseigne que par les reliques les démons sont chassés, les malades guéris, les aveugles recouvrent la vue, les lépreux sont purifiés, les tentations et les épreuves se dissipent, et que tout bien descend sur ceux qui prient avec une vraie confiance.

L'Eglise vénère les reliques des ses Saints

L'Eglise voue un grand culte aux reliques de ses Saints.

a) Toujours la messe est célébrée sur les reliques des Martyrs.

En enfermant dans ses autels les reliques de ses martyrs, l'Eglise rend à ses témoins sanglants les honneurs suprêmes et élève ses autels à la dignité de reliquaires. En offrant son sacrifice sur ses « sacrifiés » par excellence, elle nous rappelle intuitivement notre *solidarité victimale* avec le Christ. La messe, en effet, est le sacrifice du Christ avec, en plus, notre participation. Le Christ, le Chef, entraîne ses membres dans son oblation.

Au cours de la messe le prêtre baise plusieurs fois l'autel. La première fois il dit : « *Nous vous prions, Seigneur, par les mérites de vos Saints dont les reliques reposent ici et de tous les Saints, de daigner pardonner tous mes péchés* »^[6].

Souvent aussi des reliquaires sont placés entre les chandeliers sur l'autel et solennellement encensés pendant la messe.

b) D'innombrables leçons de l'office mentionnent les reliques du Saint célébré en son jour.

Certaines fêtes doivent leur origine à la translation des reliques (par exemple la Conversion de saint Paul, 25 janvier).

En beaucoup de diocèses on célèbre une fête spéciale « *des Reliques qui sont conservées dans les églises de l'archidiocèse ou des diocèses* » (en Belgique, 5 novembre en pleine octave de Toussaint, comme il sied).

c) Les reliques des Saints sont aussi exposées sur l'autel à la vénération publique.

Elles sont portées solennellement en procession et encensées^[7]. A la fin on bénit le peuple au moyen des reliques. On présente aussi les reliques à baiser aux fidèles : « *Que par les mérites et l'intercession de Saint N... le Seigneur vous accorde le salut et la paix* ».

Même les reliquaires sont l'objet d'une bénédiction solennelle.

d) Ajoutons que généralement des reliques de la Sainte Croix ou des Saints sont incluses dans la croix pectorale des évêques. Parfois aussi leur anneau renferme des reliques.

Source : Chanoine A. Croegaeret, Commentaire liturgique du catéchisme. Image : Godong.

Notes de bas de page

1. Cf. Denzinger, n. 985.

2. Cf. Sum. theol., III, Q. 25, art. 6.

3. *De benedictione capsarum pro Reliquiis et aliis Sanctuariis includendis* » (cf. surtout la préface).

4. « *Benedictio capsarum pro reliquiis sanctorum includendis* » (Appendix, n. 4).

5. Dans les diocèses de Belgique.

6. Quant à cette prière cf. le commentaire dans A. Croegaert, « Les rites et prières du S. Sacrifice de la messe », 2^e édit., t. I, pp. 377-378.

7. Rit. Rom., Tit. IX, cap. XIV